

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A incluse)

REMUNERATION

Pourcentage maximum appliqué sur le montant de la transaction

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commerciale ou industriel	Terrains à bâtir	Cessions de bail
Jusqu'à 25.000 €	20 %	20 %	20 %	20 %
De 25.001 à 46.000 €	10 %	10 %	10 %	10 %
De 46.001 à 105.000 €	8 %	8 %	8 %	8 %
De 105.001 à 152.000 €	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
De 152.001 à 180.000 €	6 %	6 %	6 %	6 %
De 180.001 à 400.000 €	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %
A partir de 400.001 €	5,25 %	5,25 %	5,25 %	5,25 %

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée sur le mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-dessous :

*A la charge du vendeur et comprise dans le prix affiché
Excepté pour les successions où les honoraires seront charge acquéreur*

Honoraires de location

Habitation :

12 €/m² pour la rédaction du bail et constitution du dossier

3 €/m² pour l'état des lieux

Montant à régler par le propriétaire et le locataire

Locaux commerciaux :

10% du loyer triennal TTC à la charge du preneur

Locaux bureaux :

5% du loyer triennal TTC à la charge du preneur

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en dehors des honoraires.

Toute prestation de service doit faire l'objet, dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix, de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise). Pour les prestations de service dont le prix est inférieur à 25 € (TVA comprise), la délivrance d'une note est facultative, mais celle-ci doit être remise au client s'il la demande.

Agence Century 21 Memento - 6, rue Henri Barbusse 92000 Nanterre - Tél : 01 47 25 08 08
SARL au capital de 25 000 € - Code NAF 6831Z - RCS Nanterre 801 738 436
Carte Professionnelle CPI 9201 2016 000 009 645 délivrée par la CCI Paris IDF
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendant